

mis en ligne le 9 mars 2023

**ARRETE MUNICIPAL N° 12894 DU 08 MARS 2023**

**OBJET :** LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,

AMAP

Lundi 13 Mars 2023

-Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,

-Vu la demande faite par l'Association AMAP Larmor Plage – 20 Beg Tal Men 56260 LAROMOR PLAGE,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement de camions il importe d'interdire le stationnement sur 4 emplacements au niveau du n° 3 Place Notre Dame,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le lundi 13 Mars 2023, de 18h à 20h. Le stationnement sera interdit sur 4 emplacements devant la salle des coureux pour permettre le stationnement de camion.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux de stationnement seront mis en place par la police municipale.

**ARTICLE 3 :** La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de 90 Km/h.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,  
P. Valton

LE MAIRE,

Patrice VALTON

